

**CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE FRESNES**

**COMPTE RENDU  
DE LA SÉANCE DU  
*Vendredi 26 juin 2015*  
à 20h30**

**Séance du 3 juin 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt-six du mois de juin

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DYÉ Jean-Marie, Maire.

**Date de convocation :** 18 juin 2015

**Date d'affichage :** 18 juin 2015

**Nombre de conseillers en exercice :** 15

**Nombre de conseillers présents :** 11

**Nombre de votants :** 15

**Présents :** MM DYÉ Jean-Marie, AUDIANNE Marie-Claude, CHARLUTEAU Grégory, DEPOND Jean-Marie, FOINARD Corine, MONTARU Jean-Pierre, FOLLET Mireille, PRIOUX Sébastien, HOMET Céline, GAUTIER Patrick et BOIS pierre.

**Absents excusés :** Mme RILLET Patricia donne pouvoir à Mme AUDIANNE Marie-Claude  
M. CHARTRAIN Daniel donne pouvoir à M. CHARLUTEAU Grégory  
Mme GASTOUT Sandrine donne pouvoir à Mme FOINARD Corine  
Mme BENOIST Béatrice donne pouvoir à M. GAUTIER Patrick

Madame AUDIANNE Marie-Claude a été nommée secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité de rajouter une question à l'ordre du jour concernant la loi « NOTRe ».

Le Conseil Municipal est d'accord pour rajouter cette question à l'ordre du jour, elle sera traitée en fin de réunion.

Après approbation du compte rendu du 3 juin 2015, passage à l'ordre du jour.

**CHOIX DES ENTREPRISES SUITE COMMISSION MAPA POUR LES TRAVAUX RUE DE LA BIEVRE ET RUE DU VERT BOIS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du travail de la commission MAPA du 22 juin 2015 concernant les travaux Rue de la Bièvre et Rue du vert Bois. 4 entreprises ont répondues pour le lot 1 et une pour le lot 2, mais la proposition a quand même pu être comparée avec un estimatif d'une autre entreprise que celle qui a répondu. Après étude de ces propositions, la commission MAPA propose au Conseil Municipal de retenir pour le lot 1 l'entreprise POITOUT pour un montant de travaux HT de 36 530,95 € et pour le lot2 l'entreprise EUROVIA pour un montant de travaux HT de 29 516 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir le choix de la Commission MAPA pour les 2 lots, et de lancer les travaux.

Concernant les travaux de voirie Rue de la Bièvre et Rue du vert Bois, le Conseil Municipal, après délibération, décide par :

- 15 voix pour, soit à l'unanimité, de retenir l'entreprise POITOUT concernant le lot 1, pour un montant HT de 36 530,95 €
- 14 voix pour, de retenir l'entreprise EUROVIA concernant le lot 2, pour un montant HT de 29 516 €
- de lancer ces travaux au plus vite.

### **CONSULTATION POUR LA REALISATION DE L'EXTENSION DU GARAGE MUNICIPAL**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer la consultation des entreprises pour l'extension du garage municipal courant juillet, afin de pouvoir étudier les offres début septembre. Le comité consultatif bâtiment communaux sera réuni pour la rédaction du cahier des charges, les plans ayant déjà été faits par l'architecte pour le dépôt du permis de construire.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 13 voix pour et 2 blancs de préparer et de lancer la consultation des entreprises pour le projet d'extension du garage municipal.

### **CRENEAUX PISCINE SCOLAIRE ANNEE 2015/2016**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame AUDIANNE Marie-Claude, Maire-Adjoint chargée aux affaires scolaires, qui expose au Conseil Municipal la proposition de réservation de l'Ilobulle pour les créneaux piscine scolaires de l'année 2015/2016. Soit 12 créneaux répartis sur 2 classes (6 créneaux par classe) pour un montant de 860,40€.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix pour, d'adopter la proposition de de L'ilobulle pour les 12 créneaux piscine pour l'année scolaire 2015/2016 d'un montant de 860,40 €.

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FIN D'EXERCICE CANTINE SCOLAIRE**

N'ayant pas encore toutes les informations pour statuer, Monsieur le Maire propose de reporter cette question à une prochaine réunion de Conseil Municipal.

### **GESTION MUNICIPALE CANTINE SCOLAIRE**

#### *a) Convention de transfert avec l'association*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention de transfert devra être passée avec l'association de la cantine scolaire pour la reprise de la gestion par la Commune, pour en notifier toutes les clauses notamment la reprise du personnel et le remboursement des sommes avancées, entre autres. Nous sommes actuellement en contact avec l'association des Maires de Loir-et-Cher pour la rédaction de celle-ci.

#### *b) Création de postes*

Pour pouvoir reprendre le personnel au sein de la collectivité, le Conseil Municipal doit délibérer pour la création de deux postes. Un à temps plein, soit à 35/35<sup>ème</sup>, avec la suppression du poste actuel à 10,50/35<sup>ème</sup>, vu que la cantinière travaillait également pour la Commune. Ce qui aura pour effet de regrouper ces 2 postes dans un même contrat. Et une création de poste à 8,36/35<sup>ème</sup> pour l'aide au repas et 3 heures de ménage en plus par semaine. Ces horaires sont des horaires annualisés. Monsieur CHARLUTEAU Grégory est sorti de la salle de réunion pour ne pas prendre part au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 13 voix pour, la création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup> avec la suppression du poste actuel à 10,5/35<sup>ème</sup>, ainsi qu'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 8,36/35<sup>ème</sup>

#### *c) Prix des repas à la rentrée de septembre 2015*

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le travail effectué en comité consultatif cantine concernant notamment le prix des repas pour la rentrée, prenant en compte une partie du coût total du service. Il est proposé une augmentation de 0,21 € par repas pour les enfants et 0,26 € par repas pour les adultes. Les tarifs proposés sont donc :

- 3,36 € le repas pour les familles ayant 1 ou 2 enfants mangeant à la cantine
- 3,26 € le repas pour les familles ayant 3 enfants ou plus mangeant à la cantine
- 4,77 € le repas pour les adultes

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix pour et 1 blanc les tarifs suivants de repas pour la cantine scolaire à partir de septembre 2015 :

- 3,36 € le repas pour les familles ayant 1 ou 2 enfants mangeant à la cantine
- 3,26 € le repas pour les familles ayant 3 enfants ou plus mangeant à la cantine
- 4,77 € le repas pour les adultes

### **« LOI NOTRE »**

Monsieur le Maire donne lecture des documents reçus de l'association des Maires contre le projet de la loi NOTRE proposant la mobilisation des élus pour la préservation de l'identité communale et la proximité, pour maintenir l'activité économique et les services publics locaux. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer dans ce sens et de signer la motion proposée par l'association des Maires pour ceux qui le souhaitent.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix pour et 1 blanc de soutenir l'action de l'association des Maires pour préserver l'identité communale et la proximité, pour maintenir l'activité économique et les services publics locaux.

Monsieur le Maire donne également lecture d'un courrier à adresser aux habitants qu'il propose également de signer. Ce courrier sera inséré dans le Fresnes.Info de juillet 2015.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Les conditions d'entretien des ronds-points de la déviation avec prise en charge en parti par la Communauté de Commune Val de Cher Controis
- Que l'architecte a été missionné pour le hangar communal dont les plans sont faits et pour le projet de la salle des fêtes sur lequel il travaille en ce moment
- D'un courrier reçu de la Préfecture nous informant de l'attribution de la DETR pour le projet de vidéo surveillance d'un montant de 9 248 €, soit les 20% prévus en nous demandant de commencer dès que possible le projet. Une lettre demandant un allongement du calendrier a été envoyé, le temps d'attendre la réponse à notre demande de subvention du Fonds de la délinquance de 18 496 €.
- Que les travaux de voirie du bourg ont été réceptionnés. Une reprise du marquage au sol du dos d'âne et passage piéton sera effectuée rapidement et pris en fonctionnement.
- Du vote intercommunal pour le PLUI vers le transfert de cette compétence des communes vers la communauté par 29 pour 11 contres et 2 blancs. Les communes vont devoir délibérer sur cette application sans connaître, pour le moment la minorité de blocage. Ce qui donnera lieu ensuite à la création d'un SCOT.
- Du départ de Madame la Directrice de l'école de Fresnes. Un pot de départ est organisé à l'école le 3 juillet à partir de 16h30.

Monsieur GAUTIER Patrick informe le Conseil Municipal d'un incident survenu lors de la location du foyer communal : tapage nocturne, et demande à ce que la salle ne soit plus relouée à cette personne. Il est notifié qu'un courrier leur a été préparé concernant ce problème de tapage nocturne et de privation de location futures.

La séance est levée à 22h

Le Maire,  
J.M DYÉ.